



# Les étapes cruciales à suivre en cas de sinistre dans votre habitation!

LES TUTOS MALINS

Présenté par Keyni



Qu'il s'agisse d'un incendie, d'une inondation, d'un cambriolage ou autre, être confronté à une situation d'urgence dans votre habitation peut être extrêmement stressant.

Pourtant, savoir comment réagir de manière efficace et ordonnée peut faire toute la différence pour minimiser les dégâts.



**Prévenir  
votre assureur**



**Fournir  
les justificatifs**



**Estimer et réparer  
les dégâts**

## **PRÉVENIR VOTRE ASSUREUR**

Dès que possible, contactez votre compagnie d'assurance pour signaler le sinistre.

- **Attention au délai :**

Selon le type de dommage, il faut respecter le délai de déclaration.

Ces délais débutent à partir de la constatation du sinistre et non pas à partir de l'instant où celui-ci s'est produit.

- **Vérifier votre contrat d'assurance :**

Il est en effet nécessaire de vérifier le niveau de protection de votre contrat

- **Déclarer le sinistre :**

Contactez votre assureur et remplissez la déclaration de sinistre.

## FOURNIR LES JUSTIFICATIFS

Prenez des photos ou des vidéos des dommages causés à votre habitation.

Ces preuves visuelles seront utiles pour évaluer l'ampleur des dommages.

Regroupez le maximum de documents pouvant justifier la valeur des biens abîmés (factures d'achat, photos des dégâts occasionnés...).

**Note :** S'il s'agit d'un cambriolage ou un vol : il faudra aller le plus rapidement possible porter plainte auprès des autorités compétentes (police, gendarmerie); le récépissé de la plainte sera demandé par l'assureur.

## ESTIMER ET RÉPARER LES DÉGÂTS

- **L'évaluation du montant des dommages subis :**  
L'expert en sinistre mandaté par l'assurance est responsable d'identifier la cause du sinistre, il constatera et estimera le montant des dommages.
- **C'est seulement une fois le montant validé avec votre assurance, que vous pourrez entamer les travaux.**

### **Choix artisan :**

Vous êtes libre de choisir l'artisan que vous voulez.  
Votre assureur peut cependant vous guider en vous proposant des professionnels qualifiés avec lesquels ils travaillent régulièrement.

### **Indemnisation :**

L'assurance vous indemniserà alors selon les conditions prévues au contrat.